

ERB Philomène

**Conseil des droits de l'homme – 41<sup>ème</sup> session  
Point 6 - Examen Périodique Universel du Yémen**

## **SITUATION DES ENFANTS YÉMÉNITES**

La situation tragique du Yémen, en proie à une guerre civile des plus sanglantes depuis quatre ans, interpelle la conscience de la communauté internationale. Malheureusement, et comme dans toutes les guerres, ce sont les civils qui paient un lourd tribut et subissent les conséquences de ce conflit, particulièrement les enfants. Ainsi, le 24 mai 2019, 7 enfants âgés de 4 à 14 ans ont été tués dans une attaque dans la ville de Taïz au sud du Yémen. Cet incident n'est pas isolé puisque plus de 400 enfants sont morts depuis le début de l'année 2019<sup>1</sup>.

Par ailleurs, plus de 2 millions d'enfants yéménites souffrent de malnutrition, et selon l'UNICEF, environ 360 000 luttent pour leur survie<sup>2</sup>. L'effondrement des infrastructures sanitaires et d'accès à l'eau a privé 8,6 millions d'enfants d'eau potable<sup>3</sup> et des moyens leur permettant d'assurer leur propre hygiène, augmentant ainsi les risques de propagation d'épidémies. La moitié des enfants de moins de cinq ans souffre de retard de croissance à cause d'une malnutrition chronique<sup>4</sup>.

Est-il concevable en 2019 d'assister à des scènes où des enfants mangent des galettes de feuilles, des soupes de racines pour survivre? 5,2 millions d'enfants au Yémen risquent aujourd'hui de mourir de faim selon l'association Save the Children<sup>5</sup>.

Nous tenons à rappeler que le droit international humanitaire prohibe l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, et cette interdiction s'impose à tous les belligérants. Or, on constate qu'une telle pratique a été utilisée par les milices houthis qui ont pris pour cibles des

---

<sup>1</sup> Voir l'article web de l'UNICEF publié le 10 avril 2019 « *Yémen : 14 enfants tués alors qu'ils étaient à l'école* » : (<https://www.unicef.fr/article/yemen-14-enfants-tues-alors-qu-ils-etaient-l-ecole>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>2</sup> Voir le dossier web de l'UNICEF « *Guerre au Yémen : quasiment tous les enfants ont besoin d'aide humanitaire* » (<https://www.unicef.fr/dossier/comprendre-la-guerre-au-yemen>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>3</sup> Voir le dossier web de l'UNICEF « *Guerre au Yémen : quasiment tous les enfants ont besoin d'aide humanitaire* » (<https://www.unicef.fr/dossier/comprendre-la-guerre-au-yemen>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>4</sup> Voir l'article web de l'UNICEF publié le 12 décembre 2016 « *La malnutrition chez les enfants au Yémen atteint un niveau record prévient l'UNICEF* » (<https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/la-malnutrition-chez-les-enfants-au-yemen-atteint-un-niveau-record-prévient-l>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>5</sup> Voir l'article du Monde publié le 19 septembre 2018 reprenant le rapport de Save the Children « *Yémen : plus de 5 millions d'enfants menacés de famine* » ([https://www.lemonde.fr/yemen/article/2018/09/19/yemen-plus-de-5-millions-d-enfants-menaces-de-famine\\_5357389\\_1667193.html](https://www.lemonde.fr/yemen/article/2018/09/19/yemen-plus-de-5-millions-d-enfants-menaces-de-famine_5357389_1667193.html)) (lien actif le 17 juin 2019).

navires et des camions d'aide humanitaire<sup>6</sup> pour subvenir à leurs propres besoins. Quant à la coalition militaire pro-gouvernementale sous commandement saoudien, elle a effectué entre mars 2015 et février 2019, 1140 bombardements indiscriminés qui ont touché les fermes, les marchés, les réservoirs d'eau potable<sup>7</sup>. De tels agissements sont constitutifs de crimes de guerre.

De même, il faut mentionner que les enfants n'ont pas accès à l'éducation puisqu'une école sur cinq a été rendue inutilisable par la guerre en raison de bombardements, et d'autres ont été réquisitionnées pour des opérations militaires. Deux millions d'enfants sont ainsi déscolarisés alors que les enfants ont un droit à l'éducation devant être respecté par toutes les parties et en tout temps afin de favoriser leur développement<sup>8</sup>.

Ce conflit conduit de nombreux enfants à travailler pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles, si celles-ci existent encore. Ils subissent dès lors diverses violations de leurs droits fondamentaux : trafic d'enfants, violences diverses, mariages forcés, enrôlement forcé dans les factions en conflit. Ils sont même échangés contre des prisonniers.

L'International Federation for the Protection of the Rights for Ethnic Religious Linguistic & Other Minorities (IFPRERLOM) et le Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) tiennent à rappeler que le droit international, notamment le droit international humanitaire, impose à toutes les parties au conflit de protéger les enfants en toutes circonstances et les garder hors de danger. Les enfants ne sont pas des cibles. Ainsi, les attaques contre les infrastructures civiles et la population civile, et plus particulièrement les enfants doivent cesser<sup>9</sup> et leurs auteurs poursuivis.

Enfin, L'IFPRERLOM et le CEJA soutiennent pleinement les recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail sur l'EPU de 2019<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir l'article d'ONU Info publié le 17 juin 2019 « *Au Yémen, le conflit ne fait qu'empirer et la situation humanitaire reste désastreuse* » : (<https://news.un.org/fr/story/2019/06/1045671>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>7</sup> Voir l'article de Médiapart publié le 15 avril 2019 « *Yémen: la guerre de la faim* » (<https://www.mediapart.fr/journal/international/150419/yemen-la-guerre-de-la-faim>) qui s'appuie sur le travail du Yemen Data Project (<http://www.yemendataproject.org>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>8</sup> Voir l'article web de l'UNICEF publié le 13 janvier 2017 « *L'effondrement des infrastructures sanitaires et d'accès à l'eau a privé 8,6 millions d'enfants d'eau potable* » : (<https://www.unicef.fr/article/dans-l-enfer-du-yemen-un-enfant-meurt-toutes-les-10-minutes>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>9</sup> Comme le souligne la Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 28 septembre 2018 (<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/296/71/PDF/G1829671.pdf?OpenElement>) (lien actif le 17 juin 2019).

<sup>10</sup> Voir le rapport du groupe de travail sur l'EPU du Yémen : (<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/109/13/PDF/G1910913.pdf?OpenElement>) (lien actif le 17 juin 2019).